Zeitschrift: Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

Herausgeber: Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

Band: - (1987)

Heft: 21: Oui à l'assurance maternité

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Inform'elles

N° 21
4e TRIMESTRE 1987

- OUI A L'ASSURANCE MATERNITE -

BULLETIN D'INFORMATION DU BUREAU DE LA CONDITION FEMININE (BCF) DE LA REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA - 19, RUE DES MOULINS - 2800 DELEMONT

Votez la reconnaissance sociale de la maternité

Il y a trois ans, c'était l'initiative "Pour une protection efficace de la maternité" qui était soumise au peuple le premier week-end de décembre.

Et nous introduisions Inform'elles en demandant : "Que vaut la maternité ? Quel prix sommes-nous prêts à payer pour protéger véritablement la maternité ? (...) Les améliorations proposées par l'initiative coûteront, cela est sûr... Sommes-nous disposés à en payer le prix ?" La réponse, brutale, fut : "Non !". Dans les commentaires, on ajoutait : "... pas celui-là". Cette remarque adoucissait notre déception : émanant des opposants à l'initiative - ils s'accordaient toutefois à dire qu'il fallait "faire quelque chose" pour la maternité - elle laissait présager une solution.

Aujourd'hui, nous nous trouvons devant les mêmes interrogations. Mais le contexte a changé. Aucun congé parental, pierre d'achoppement de l'initiative, n'étant greffé au projet, celui-ci fut approuvé par une très large majorité aux Chambres.

Il est soutenu par les partis politiques. Et surtout, il a suscité une nouvelle mobilisation de toutes les femmes qui se sont réconciliées autour de ce projet.

Car qui pourrait encore refuser une assurance maternité; qui pourrait accepter plus longtemps le licenciement des femmes enceintes, pratique fort courante; qui pourrait refuser que les femmes reçoivent une indemnité pour le temps qu'elles consacrent à mettre au monde un enfant ?

Eh bien malheureusement on en trouve pour qui le prix à payer est encore trop cher ! S'ils n'apparaissent pas nombreux, cachés qu'ils sont derrière leurs organisations, ils sont très puissants et pourraient révéler leur force dans les urnes.

Rejoignez, toutes et tous, ce formidable mouvement de solidarité qui porte actuellement l'assurance maternité et faites obstacle à ceux qui refusent de reconnaître la valeur de la maternité.

Allons voter OUI le 6 décembre !

Marie-Josèphe Lachat